

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA VILLE DE PORNIC

SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 1^{er} décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de Pornic, sur convocation régulière en date du vendredi 25 novembre 2022, dûment accompagnée d'une note explicative de synthèse, s'est réuni à la Salle du Conseil - Relais Saint Gilles à Pornic, en session ordinaire, sous la Présidence de M. BRARD, Maire.

Présents : M. Jean-Michel BRARD, Maire, Mmes et MM. Claire HUGUES, Paul-Eric FILY, Christiane VAN GOETHEM, Edgard BARBE, Isabelle RONDINEAU, Jean MONTAVILLE, Marie-Paule MARIE, Daniel BRETON, Christine CROCQUEVIEILLE-BARREAU, Patrick PRIN, Samuel CHEREL, Philippe DEVEILLE, Brigitte FRIESS, Cristelle GAËTAN-ULAS, Florence GENDROT, Anne GOUDY, Bruno GRIS, Corine GUIGNARD, Joël HERBIN, Antoine HUBERT, Yvon LE DIOURON, Donatienne LEPAROUX, Agnès LUSSEAU, Patricia MICHEL, Alexandra NICOLLE, Serge ROUSSEAU, Dolorès THIBAUD.

Pouvoirs : Brigitte DIERICX à M. le Maire, Nicolas ENGELSTEIN à Cristelle GAËTAN-ULAS, Jean-Claude LANDRON à Jean MONTAVILLE, Artak SAKANYAN à Patricia MICHEL, Françoise MARTIN à D. BRETON

Secrétaire de séance : Alexandra NICOLLE

Conseillers en exercice : 33 - Présents : 28 - Votants : 33 - Quorum : 17

2022 – V – 04 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Les poursuites de recouvrement de la Trésorerie sont restées vaines pour le recouvrement d'un titre de recette auprès d'un redevable.

Il est proposé d'admettre en non-valeur la demande de la Trésorerie Municipale pour un montant total de 954,40 € (liquidation judiciaire).

Les charges correspondantes doivent être imputées au chapitre 65, à l'article 6542 au titre des créances éteintes.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 14 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur pour 954,40 € à l'article comptable 6542.

Adopté à l'unanimité

La Secrétaire de séance,

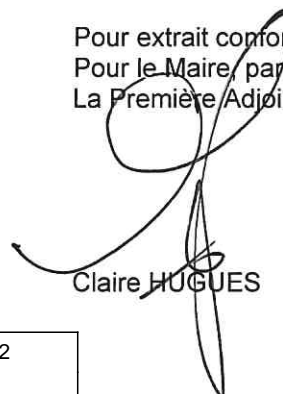


Alexandra NICOLLE



Acte certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Pour le Maire, par délégation,
La Première Adjointe,



Claire HUGUES

AR-Préfecture de Nantes

044-214401317-20221207-3-DE

Réception par le Préfet : 07-12-2022

Publication le : 08-12-2022